INFOS RAPIDES

Février 2011

Services Territoriaux de l'Etat

Réunion du CTP central des DDI du 3 février 2011

Le Comité technique paritaire placé auprès du Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) des DDI s'est tenu le 3 février 2011 avec à l'ordre du jour :

1/ Approbation du Règlement Intérieur.

2/ Compétences du Comité Technique Paritaire des DDI.

3/ Point d'information :

- moyens des DDI (programme 333, immobilier, convergence des systèmes d'information),
- mise en œuvre de la charte de gestion Ressources Humaines des DDI.

4/ Textes soumis pour avis :

- arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'Etat dans les DDI,
- arrêté relatif aux cas de recours aux astreintes dans les DDI,
- arrêté relatif à l'organisation du temps de travail dans les DDI.

Compte-rendu du Comité technique paritaire central (CTPC) des Directions départementales interministérielles (DDI) du 3 février 2011

Le CTP central des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011. La CGT, élue première organisation lors des élections du 19 octobre, s'est faite la porte-parole du mécontentement et des attentes des personnels en ce qui concerne les missions, l'emploi, les conditions de travail et les droits des personnels.

Nous avons engagé un travail unitaire avec l'UNSA et la CFDT auquel a refusé de se joindre FO, ce que nous regrettons. La sollicitation demeure car il parait indispensable de porter le plus largement les revendications des personnels. Les quelques résultats obtenus lors de la réunion sont à mettre à l'actif de ce travail unitaire.

Dans le cadre de l'intersyndicale CGT-UNSA-CFDT, nous avons conditionné notre participation au CTP au retrait du point 4 de l'ordre du jour qui visait à avaliser tels quels les textes sur le temps de travail et l'entretien professionnel. Nous avons obtenu la réunion de groupes de travail avant la réunion d'un nouveau CTP. A cette condition, nous avons accepté de siéger.

Pas un mot sur les suppressions d'emploi et le devenir des missions !

Le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), Serge Lasvignes, dans la réponse aux interventions préliminaires des organisations syndicales n'a pas dit un mot sur les demandes que nous formulons de porter un coup d'arrêt aux suppressions de missions et d'emplois. Pour lui, «la réforme peut avoir des effets utiles ». …
Cela montre la nécessité de se mobiliser dans toutes les DDI, comme au plan de la Fonction publique pour stopper la mécanique infernale de la RGPP qui vise à liquider missions, emplois et parfois même y compris les structures qui les portent.

Une ouverture en matière de dialogue social

Au niveau du dialogue social, nous notons une donnée nouvelle que veut porter le SGG suite à nos demandes.
Ainsi la réunion de groupes de travail et l'accord sur le règlement intérieur qui permet aux suppléants de siéger. Nos amendements ont été pris en compte, vote pour : CGT, UNSA, CFDT ; abstention : FO.

Nous avons dénoncé la lettre de mission du ministère de l'Intérieur du 15 novembre 2010 chargeant un sous-préfet d'«examiner dans quelles conditions la sous-direction des personnels pourra à terme prendre en compte le suivi du volet RH de la Réate»..

Le SGG a pris ces distances au regard de cette mission et déclare que ces questions relèvent du CTP central. A suivre donc….

Déclaration de la CGT au CTP du 3 février

Lors des élections aux CTP des DDI, la CGT s'est engagée, auprès et avec les personnels, à agir pour les missions, les emplois, les droits et garanties.

Élue première organisation, la CGT est porteuse de revendications remettant l'intérêt général au cœur de l'action publique.

La réunion du CTP central des DDI, de ce jour, se tient dans un contexte de destruction de missions et des emplois. Au cours des derniers mois, la situation a encore empiré.

D'ores et déjà, vous devez admettre que votre réforme de réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat est un échec patent s'agissant de la réalité et de la qualité du service public rendu. Elle ne peut répondre aux demandes exprimées par les citoyens et aux besoins grandissants d'une intervention de l'État au service des usagers et des collectivités. Vous devez en tirer toutes les conclusions.

Au motif d'une prétendue politique de réduction des déficits publics, l'hémorragie des effectifs s'accélère avec à la clé l'abandon de missions de contrôle, d'ingénierie publique, d'expertise et de prévention, avec l'assujettissement aux exigences de groupes privés auxquels sont ainsi offerts de juteux marchés. Les missions nationales des administrations sont également mises en cause. Plus de 100 000 emplois ont disparu en 3 ans. Dans les DDI, cela s'est traduit par la suppression en moyenne de 10% des emplois en janvier 2010 et 2011 s'annonce sous les mêmes auspices.

Nous exigeons que soit mis fin à cette politique destructrice du service public qui est également lourde de conséquences en termes économiques et sociaux.

La situation des personnels se dégrade, qu'il s'agisse des conditions dans lesquelles ils doivent exercer leurs missions ou de la gestion de leurs droits et garanties tant au plan local que national.

La vie au travail se détériore, générant perte de sens, stress, souffrance au travail parfois jusqu'au suicide.

Les récentes annonces touchant aux questions statutaires participent de cette déstabilisation, les agents ayant conscience de devenir des objets que l'on déplace au gré des priorités définies par des gestionnaires. Que penser de la lettre de mission du 15 novembre 2010 du ministère de l'intérieur touchant aux organisations de gestion du personnel dans les DDI, dont tant les syndicats que les chefs de services ont appris l'existence par voie de presse ?

Les inquiétudes des personnels sont réelles et justifiées. Leur colère l'est également dans un contexte de régression historique des rémunérations alors qu'au 1er janvier est entrée en application l'augmentation des prélèvements « retraites » et de gel du point d'indice.

La CGT vous demande l'ouverture de négociations sur trois points indissociables :

- L'évolution des politiques publiques et des missions,

- Les moyens, notamment les enjeux sur l'emploi et les crédits de fonctionnement,

- Les droits et garanties collectifs des personnels.

En effet, l'ordre du jour de ce CTP montre la césure entre les missions et les moyens des services et les droits et garanties des personnels. Il apparait ainsi comme une instance purement gestionnaire, déconnectée des besoins de service public comme si l'organisation des services et la situation des personnels pouvaient se concevoir sans prendre en compte cette spécificité.

Ce constat est tellement vrai que, pour cette première réunion, vous avez prévu de faire voter des textes portant sur des sujets aussi importants que l'évaluation, les astreintes et le temps de travail, le tout sur une demi journée et sans véritable concertation approfondie avec les organisations syndicales. Espérez-vous faire de ce CTP une simple chambre d'enregistrement ?

Après le retrait du point 4 unanimement réclamé, la CGT, vous demande de modifier l'ordre du jour de ce CTP en retirant le point 3 qui, au demeurant n'a fait l'objet d'aucune communication de documents et ne peut être qu'un simple point d'information. Les thématiques du point 3, comme celles du point 4 et ce sans exclusive, doivent faire l'objet de groupes de travail.

En conclusion, la création des DDI est une des décisions emblématiques de la RGPP que la CGT a combattues et combat encore. Nous demandons l'abandon de la RGPP.

Nous exigeons par ailleurs :

- Des garanties sur les missions et les emplois, l'arrêt des suppressions de missions, l'élaboration d'un plan pluri-annuel de recrutements sur des emplois statutaires,

- La reconstruction d'une cohérence nationale d'intervention des services depuis le niveau national, les directions régionales et les directions départementales,

- Le renforcement des garanties statutaires des personnels afin d'assurer l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général et non des intérêts privés, la titularisation des personnels contractuels et précaires,

- L'ouverture d'un débat public sur les missions de service public, à tous les niveaux, en impliquant les personnels mais également les usagers et les élus.

Ne doutez pas que les personnels seront attentifs aux réponses que vous apporterez et qu'ils restent mobilisés pour défendre leurs intérêts et les valeurs du service public.

Conformément aux engagements pris, des groupes de travail vont se réunir au niveau du SGG dès le 14 février sur les projets de texte (évolution et entretien professionnel, temps de travail, astreintes ainsi que sur la mutualisation et la gestion des mobilités)

Une dégradation de la qualité de services que subissent les personnels mais aussi les usagers

Ainsi à la DDT de l'Orne, un exploitant agricole a tenté de se suicider le 1er février 2011 dans les locaux de la direction.

Celui-ci attendait des aides de l'Etat qui lui était dues depuis des mois.

Les sommes auraient du être versées en décembre 2010.

Mais ce dossier comme d'autres n'a pu être traité faute de personnel.

L'intervention des personnels a été décisive pour sauver la vie de l'exploitant.

La direction s'est engagée à intervenir pour un paiement d'urgence et une intervention auprès des créanciers.

Et demain qu'en sera-t-il ici comme ailleurs si on continue sur la même voie !

Les représentants de CGT au CTP Central :

Wilfried GARING (DDT du Doubs) – SNPTRI@orange.fr

Patrick HALLINGER (DDT d'Indre et Loire) – phallinger@ugff.cgt.fr

Didier HOREAU (DDT de la Mayenne) – didier.horeau@i-carre-net ou didier.horeau@mayenne.gouv.fr

Nicolas MAYER (DDTM de Gironde) – nicolas.mayer@gironde.gouv.fr

Dominique PANICO-MIALON (DDCS de la Loire) – Dominique.panico-mialon@loire.gouv.fr

Jocelyne PELE (DDTM des Côtes d'Armor) – jocelyne.pele@cotes-darmor.gouv.fr

Alice SILIADIN (DDT de l'Isère) – alice.siliadin@isere.gouv.fr

Evelyne WICHEGROD (DDPP des Pyrénées-Atlantiques) – evelyne.wichegrod@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pour toute information : Evelyne PARROT (UGFF-CGT) – tél : 01.48.18.82.33 - Mèl : eparrot@ugff.cgt.fr

CHS

La mise en place des CHS se poursuit. L'UGFF a déposé la liste de nos représentants présentés par les organisations départementales dans une centaine de DDI. Le dépôt reste à faire dans plusieurs dizaines de services. Merci à chacun de faire le nécessaire.

Réunion des représentants CGT dans les CTP et CHS des DDI et DR

Une première réunion va se tenir le 16 mars prochain dans la région Rhône-Alpes avec les représentants CGT aux CTP.